

LE MINISTRE

Nos Réf. : CAB/MEIN/JMe/2015/14944

Paris, le 15 AVR. 2015

Monsieur le Président,

Vous m'avez interrogé sur l'organisation d'une offre réservée aux salariés d'Orange suite à la cession de 1,9% du capital d'Orange par Bpifrance Participations intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Aucune disposition spécifique d'offre réservée aux salariés en cas de cession par l'Etat n'est applicable à cette opération.

Le Gouvernement souhaite néanmoins que l'Etat joue un rôle moteur dans le développement de l'actionnariat salarié. C'est pourquoi le projet de loi pour la croissance et l'activité en discussion au Parlement, porte une disposition prévoyant que les futures cessions effectuées par l'Etat sur les marchés financiers s'accompagnent de la mise en œuvre systématique d'une offre réservée aux salariés.

S'agissant d'Orange, l'Etat a toujours soutenu les projets visant au développement de l'actionnariat salarié. Ainsi les représentants de l'Etat ont voté lors du conseil d'administration du 5 mars 2014 en faveur de l'offre réservée aux salariés destinée à renforcer l'actionnariat salarié du groupe, portant sur 0,60% du capital et proposée à des conditions favorables comprenant une décote de 20% ainsi que l'attribution d'actions gratuites.

Lors du conseil d'administration du 11 mars 2015, les représentants de l'Etat se sont prononcés favorablement sur le projet stratégique « Essentiels2020 », qui comprend l'ambition d'une augmentation significative de l'actionnariat salarié.

**Monsieur Patrice BRUNET**  
**Président de l'ADEAS**  
**10/12 rue Saint-Amand**  
**75015 PARIS**

Dans ce cadre, l'Etat soutient le projet d'Orange de proposer désormais plus régulièrement des offres réservées aux salariés. Compte tenu de l'absence d'offre spécifique liée à la cession effectuée par Bpifrance Participations, je peux vous assurer que je veillerai personnellement à ce que les administrateurs représentant les intérêts de l'Etat actionnaire aient pour instruction de voter en faveur de la réalisation d'une offre réservée aux salariés d'ici mi-2016 portant sur un montant au moins égal aux 0,21% du capital que vous mentionnez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Best regards,

  
Emmanuel MACRON